



Normandie Recherche

En déclinaison du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) adopté à l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 12 décembre 2022 et de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3), la Région souhaite soutenir la recherche tournée vers les défis territoriaux. La S3 de la Normandie se structure en 6 domaines de spécialisation et une compétence transversale :

- Préserver et transformer durablement les ressources agricoles, marines, sylvicoles et les systèmes de production
- Développer un mix énergétique vers zéro émission carbone
- Transformer les process pour une industrie performante, durable et digitale
- Développer de nouvelles solutions de mobilités bas-carbone efficaces et sécurisées
- Accélérer les synergies et l'innovation au service d'une médecine 5P humaine et animale
- Faire de la Normandie un territoire résilient par la maîtrise des risques

Le Schéma Régional pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (SRESRI) est structuré autour de 4 grandes ambitions :

- Ambition 1 : Mobiliser les forces académiques et d'innovation pour accompagner la Normandie dans ses transitions et sa S3, pour :
 - Une évolution positive du Régional Innovation Index et augmentation du nombre de collaborations public-privé
 - L'obtention de marqueurs d'excellence supplémentaires pour chaque domaine S3
- Ambition 2 : Soutenir les ambitions des étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs et institutions ESRI normands pour favoriser leur réussite, pour :
 - Augmenter le pourcentage de la population normande diplômée de l'enseignement supérieur pour permettre au territoire de se rapprocher des taux nationaux
 - Une présence accrue d'un ou des établissements normands dans les classements internationaux pertinents pour les stratégies des établissements.
- Ambition 3 : Permettre un changement d'échelle en matière de Culture Scientifique, Technique et Industrielle, pour :
 - Aboutir à un référentiel des acteurs de la CSTI en Normandie

- Atteindre l'ensemble de jeunes normands de 10 à 30 ans avec des initiatives CSTI à l'horizon 2028.
- Augmenter le nombre d'étudiants normands dans les filières scientifiques et techniques.
- Ambition 4 : Impulser une nouvelle dynamique de gouvernance pour la réussite de la Normandie, pour :
 - Aboutir à des projets communs proposés dans le cadre d'appels à projets européens et nationaux.

Un rendez-vous devra être organisé entre le bénéficiaire et la Région afin d'identifier les orientations stratégiques partagées et d'élaborer un Accord de Partenariat Stratégique d'une durée de 3 ans. Un rendez-vous à minima annuel sera organisé par la suite entre le service instructeur et le bénéficiaire afin d'en assurer le suivi.

Cet Accord de Partenariat Stratégique se déclinera en dispositifs et actions, qui pourront être financièrement soutenues par la Région dans le cadre de conventions dédiées. Il n'est pas nécessaire que l'ensemble des outils présentés ci-dessous soit mobilisé par le bénéficiaire pour élaborer un accord de partenariat stratégique.

Le présent dispositif indique les modalités de cet accompagnement.

Objectifs

Au regard des ambitions citées ci-dessus, la Région souhaite s'engager auprès des acteurs de l'enseignement supérieur, afin de les accompagner dans leurs stratégies de développement et leur permettre de répondre au mieux aux besoins du territoire, selon les objectifs suivants :

- Objectif 1 : Concentrer le soutien de la Région sur les compétences et les forces alignées avec les enjeux territoriaux
- Objectif 4 : Soutenir l'ambition des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants
- Objectif 5 : Soutenir les ambitions et les atouts des institutions ESRI
- Objectif 7 : Soutenir la réalisation et diffusion d'initiatives CSTI pour tous les territoires et publics
- Objectif 8 : Susciter et soutenir les vocations scientifiques et techniques

Bénéficiaires

Bénéficiaires implantés en Normandie : Les Universités, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics ou privés et associations, ayant des activités d'enseignement supérieur et de recherche à but non lucratif et ayant une mission d'intérêt général, les Centres Hospitaliers Universitaires, les Centres de Lutte Contre le Cancer, les centres techniques ayant des activités de recherche à but non lucratif et ayant une mission d'intérêt général, les organismes de recherche nationaux ainsi que les collectivités territoriales.

Caractéristiques de l'aide

Dans la limite des crédits votés au budget de l'année en cours pour ce dispositif, et conformément aux objectifs partagés énoncés dans l'Accord de Partenariat Stratégique, le bénéficiaire pourra présenter des actions déployées de façon pluriannuelles, en lien avec les priorités suivantes :

- Plateformes et Infrastructures de recherche
- Chaires d'excellence
- Soutien Doctorants 100%
- Soutien Doctorants 50%
- Objectif Labels d'excellence
- Projets émergents

Les annexes au présent règlement détaillent et définissent pour chacune de ces catégories, les actions et dépenses éligibles pouvant faire l'objet d'un soutien régional.

Le bénéficiaire pourra proposer d'autres types d'actions en cohérence avec le SRESRI et l'Accord de Partenariat Stratégique.

Contacts

Service Enseignement Supérieur et Recherche

Service Enseignement Supérieur et Recherche

DEESTRI

Service Enseignement Supérieur et Recherche

02.31.06.98.42

service-ESR@normandie.fr

Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen de développement régional (FEDER)

